

Chasse aux loups

Autor(en): **Rochardon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



mille possède

PAMPIGNY a adopté un écusson rouge avec deux clefs d'argent en sautoir : quatre glands d'or, un au haut de l'écu, un au bas, et un de chaque côté rappelant l'armoire des derniers seigneurs de ce lieu : les de Mestral, dont la famille possède encore le château de Pampigny.



FÉY a un écu d'argent soit blanc sur lequel se profile un hêtre « araché » vert (dont on voit les racines), le tronc doit être grisâtre. Cet écusson se trouve sur un vitrail de l'église, vitrail donné par M. Wagnières, ministre de Suisse à Rome, en souvenir d'un parent mort jeune en 1905. Ces armes sont parlantes, elles dérivent du mot latin hêtre qui se dit en latin *fağus*, en patois *fau*, *far*, *fa* ou mieux du latin *fağetum*, un endroit planté de hêtres. Le champ est d'argent pour éviter confusion avec Echallens.



HISTOIRE D'UNE FEMME MALINE

(Patois savoyard).

LE jhor de la Santa-Croué de Septimbre, de bon matin, la granta Félicie acoué devant lyi sa vachè et s'on homme. Et lo de Grézy que li véion passò ne pouon s'èpatyi de s'dirè : « Ah ! mon Guste, t'o volu prèdrè na fenna u Moncè, te d'è bin è retèni. »

La veillé, chô pourre Guste revenivè to contè de traire sa brova vachè grisa, na vraita tarina. O rapportovè on gran sizlin de lassè ; la mossa, biè n'ipessa, passovè pe dessus Ol'a dè à sa fenna : — No-z'in itié na premirè bétie, on sarè bin fou de la vèdrè.

— Justamè de vouè m'è diffèrè, mè. On la mènera demain matin à la Santa Croué.

Arrevo à Aissè, lou marchan ne mancon po utor de na brova et johéna vachè omè la. Guste di :

— On baillè trè millè chi cè septanta cin francs de n'tra grisa — attindè onco on momè on truvera mè de quatre millè.

— De vouè la vèdrè to de suita, mè, di la Félicie. Vètia on monchu qu'è baillè trè millè fran, la vachè è sinna.

Quan le martyi fu fini, Guste dit :

— Vote chla bèda de folorio que von t'è tiè lou z'auberger. Sauvino de partiè et allin gouto à la maison.

— Et si de vouè gouto à Aissè, mè, dit la Félicie.

Li vètia à tobla tiè Cathelin ; aprè avè biè bieu et media na dauba, de frico, onna bonna porchon de viau et de fromajhe Guste dit :

— On pu bin retorno tiè no, ieurè, n'sin preu sou dinsè.

— Et si de couè onco bèrè, mè, di sa fenna.

Cmanda onna botoliè de vin botia, le cofé et la gota.

Quand to cè fu egorjhèlo, i prènon enfin le chemin du retor. La Félicie branlé su si chamde tiou galopin qu'avo placha na planchè è bè. To pron cou, su la riva du Cherre, i véion tracer su on belion de chêne pe se balanchi. La Félicie s'arètè pe li-z'iguèto, Guste la tire pe le bré :

— Allé, vin-vite, te vo po allo te drôlyi.

— Et si de vouè i allo, mè.

— Mais ne va po de plachi du flan du Cherre, te vo tombo diè l'éga.

— Justamè, de vouè me plaché du flan de revirè.

O la lèchè fairè et i se balanchon. To pron cou patatrac, la Félicie que t'è soula, s'ileurdè et tombè u mètà du Cherre.

N'tron bon Guste remontè la revirè è boralè :

— Ma fenna se neyè, ma fenna se neyè !

— Le grou Joson qu'aratè si tartiflè, l'arètè :

— Gran baban, i fô la chortyi pe bo, te n'vè po que te remontè la revirè.

— Ah ! mon bon Joson, répon Guste, te n'la conè po, l'fo tojhor le contraire de li z'otrè, de sé cheur que l'a remonto la revirè au lieu de la dichèdrè.

La Félicie se neyia : onco ionna qu'arè mieu fè d'icuto s'on homme. (ECHO DE SAVOIE.)

QU'Y A-T-IL AU BOUT DU LAC ?

DIS-VOIR, François, les journaux ne parlent plus que de la Société des Nations, la S. d. N., comme ils disent. Qu'est-ce que c'est que ça ; après tout ? Je n'y comprends rien du tout.

— Oh ! d'acord, c'est bien un peu compliqué, mais au fond, c'est tout simple. Tu te souviens de la dernière guerre, la grande ?

— Quoi, enfin, celle de 1914 ?

— Oui, celle-là. Tu sais quel massacre il y eut ; des millions et des millions d'hommes tués ; tout autant de blessés, ceux qu'ils appellent les « mutilés de guerre » ; des villages incendiés, des cathédrales bombardées, toute une désolation, quoi !

— Ah ! tu as raison de ça appeler une désolation. Et puis qu'on n'en est pas encore consolé. Il y avait aussi ces gaz efficients, une invention du diable, qui tuaient les gens à distance, comme des mouches. Et ce grand canon, qui tirait à des kilomètres ! Bertha, qu'il s'appelait, je crois, comme notre volontaire.

— Ma foi, que le Ciel nous préserve de revoir une pareille calamité.

— A propos, qui l'a gagnée, cette guerre, où toutes les nations étaient mêlées ?

— Oh ! bien, en tout cas, ce n'est pas l'Allemagne, quoiqu'elle dise qu'elle ne l'a pas perdue.

— C'est un vrai miracle qu'on n'y ait pas été entraînés, nous les Suisses. Pourtant, on était au milieu de tout le fourbi. Mais, pour en revenir à cette Société des Nations, c'est donc le président de l'Amérique qui l'a fondée.

— Il est mort, n'est-ce pas ? Est-ce qu'il ne s'appelait pas Wilson ? Il est un peu Vaudois, je crois, car il est bourgeois de Lausanne.

— Oui, mais bourgeois d'honneur. C'est justement pour avoir fondé la Société des Nations qu'il a été nommé. Il est mort, en effet. N'est-ce pas, il ne voulait plus de guerre ; il trouvait qu'il y en avait eu bien assez comme ça. Alors, mossieu Wilson s'est dit : Au lieu de se disputer et

de se battre tout le temps, si on fondait une Société des Nations, comme a fait la Suisse, qui a fondé une Société des Cantons une S. d. C. Il a annoncé son intention aux autres pays, qui ont trouvé que c'était une bonne idée, mais pas facile à réaliser.

— Ma foi non, c'est pas facile. Les gens ont tellement de peine à s'entendre. Mais, enfin, ça vaut la peine d'essayer.

— C'est justement ce qu'ils ont fait. Au commencement, ça n'est pas allé trop mal. Seulement, tout à coup, ça s'est gâté. A présent, ils ne s'accordent plus du tout. Ils se sont séparés et chacun est retourné dans son pays, en bouclant. Ils doivent se réunir de nouveau en septembre, mais d'ici-là, tu sais, Frédéric, ce que c'est. D'ici-là ?...

— Oh ! il faut espérer tout de même. Ils réfléchiront. Ce serait vraiment dommage que ça rate. L'intention était bonne. On en a assez de ces guerres. Si on pouvait avoir au moins quelques années de bonnes, le temps de se retourner, de reprendre souffle.

— Sans doute, c'est très désirable, ça ; mais c'est terriblement difficile. L'intention et la réalisation sont deux choses bien différentes.

— C'est drôle quand même qu'on se dispute presque tout le temps dans une société qui a pour but d'établir la paix et la concorde entre tous les peuples !

— Oh ! tu sais, François, la paix et la concorde internationales, il n'y a rien de plus désirable, mais on a remarqué que presque toutes les fois qu'il y avait un Congrès de la Paix, il était suivi à peu de distance d'une guerre.

— Tu ne me diras pourtant pas que c'est les Congrès de Paix qui décident les guerres ! Ils décident la guerre à la guerre, oui, et ils font bien. Malgré tout, moi j'ai encore confiance dans cette Société du bout du lac. Je suis sûr qu'ils finiront par s'accorder.

— Le Ciel t'entende, Frédéric, le Ciel t'entende !
La Palice.

A l'école. — La petite Lili a été première en histoire naturelle.

— Et qu'est-ce qu'on t'a demandé ?

— On m'a demandé combien un chien avait-il de pattes, et j'ai répondu trois !

— Et tu as été première avec une telle réponse ?

— Mais oui, les autres avaient répondu deux !

CHASSES AUX LOUPS

LES animaux carnassiers sont plutôt rares chez nous. En effet, actuellement, cette engeance n'est guère représentée dans nos contrées que par les renards, les louvres, les martres et quelques autres bêtes de moindre importance. Par contre, les ours et les loups, autrefois très nombreux, n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Cette disparition est due à la guerre acharnée dont ils ont été l'objet de la part des agriculteurs, desquels ils étaient, c'est bien le cas de dire, ...la bête noire.

On avait alors l'habitude de promener dé village en village les loups tués ou vivants et de percevoir la finance allouée par les pouvoirs publics, à la destruction des animaux nuisibles. Les archives de nos communes renferment de nombreuses traces du passage de ces « louvetiers » ou chasseurs de loups. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un exemple, en 1690, le gouverneur

d'Esertines sur Yverdon paya « 4 florins et 6 sols à des chasseurs de Sainte-Croix pour la prise de 3 loups ».

D'autre part, voici à titre de curiosité, le procès-verbal d'une battue qui eut lieu à Bassins, il y a un peu plus d'un siècle. Nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe :

« Le dix-huitième décembre dix huit cent dix sept, les sieurs Jean Samuel et Jean Henry Genevay, Jean François Velan et François Louis Treboux de la commune de Bassin, étant à la poursuite d'une mulle de cinq à six loups, le sieur Jean Samuel Genevay ayant atteint une de ces bettes ferosse d'un coup de balle d'environ quatre vingt pas de distance, qu'il a traversé par le millieux du corp, lequel loup a fait quelque pas en avant étant tombé mort, sur midy du dit jour à la portée d'un coup de fusil du cotté de bise du chalet de la montagne ditte le Bugnonet, rierre le territoire de Bassin. Ce qu'atteste au dit Bassin le jour et an sy dessus.

(signé) : J. M. Velan, syndic.

Le vice-président de la Justice de Paix du Cercle de Begnins déclare qu'il a donné en l'absence du Juge de Paix, au pied d'un verbal pareil à celui qui se lit ci-dessus, la répartition de 20 francs, allouée aux chasseurs y mentionnés entre les communes du Cercle, etc. Suit le détail de cette répartition entre les communes d'Arzier, Begnins, Bassins, Coinsins, Genollier, Gland, Le Vaud et Vich. » *

Quant à la prime allouée aux chasseurs de loup, nous avons vu qu'en 1690 elle était de 1 florin 2 sols, en moyenne par bête. En 1764, elle était, pour le bailliage d'Yverdon, de 1 florin 6 sols (environ 4 francs de notre monnaie) payable par le bailli du dit lieu au nom de LL. EE. de Berne. Plus tard, le mode de perception de cette finance fut modifié, ainsi qu'il résulte de la lettre que l'on va lire :

« Gland, 7 novembre 1803.

Le Juge de Paix du Cercle de Begnin
à la Municipalité de

Citoyens municipaux,

Le Lieutenant du Petit Conseil me charge de vous communiquer ce qui suit :

Le Petit Conseil voulant adopter un mode général, concernant la finance d'usage à percevoir pour les loups tués, a décidé le 27me du passé, que cette finance qui se percevoit ci devant par arrondissement de balliage, le sera désormais par tiers dans les trois cercoles les plus voisins du lieu où l'animal aura été tué. Les Juges de paix (chacun dans son cercle) fixeront la quotité relative de chaque commune.

Il a de plus décidé, quant aux ours qui seroient tués, que la récompense de 40 francs au lieu des 5 et 7 louis promis par le ci devant Etat Helvétique.

Salut et considération. »

Nous ignorons si cette récompense fut souvenant délivrée, dans tous les cas le dernier paiement remonte à quelques lustres. En effet, il y a beau temps que les ours et les loups ont disparu du district de Nyon.

Rocharnon.

* Extrait des Procès-verbaux de la Municipalité de Bassins.

Susceptibilité ! — La nouvelle servante de la petite Mme Durand vient trouver sa maîtresse, le lendemain même de son arrivée, à la première heure.

— Je ne peux rester ici plus longtemps, dit-elle... Je quitterai madame aujourd'hui...

— Ciel ! crie la petite Mme Durand, éplorée, vous n'êtes ici que depuis hier...

— Oui, m'dame... mais...

— Et déjà !... Qu'est-ce qui peut bien vous faire partir aussi vite ?

— M'dame... m'dame... madame n'a pas confiance en moi.

— Pas confiance, je n'ai pas confiance en vous ! Pourquoi dites-vous cela ?... Hier soir, déjà, je vous ai donné les clefs de la cave, du bureau de Monsieur, et de ma boîte à bijoux et je vous ai dit de les mettre à votre trousseau... N'est-ce pas de la confiance ?

— Non, m'dame... Non, certainement... Aucune clef n'a va !

COMMENT ON DEVIENT HEUREUX

MONSIEUR Baliveau étant arrivé à l'âge de prendre sa retraite et ayant fait plusieurs héritages qui étaient loin d'être négligeables, décida qu'il pouvait vivre de ses rentes.

Il se retira en province, dans une superbe maison bourgeoise que lui avaient laissés ses parents. Il y emporta le carnet de notes sur lequel il avait transcrit avec soin tous les détails de sa vie d'employé qui avaient été susceptibles de lui inspirer des rancœurs, de l'amertume, et cela en quelques mots brefs, précis, évocateurs de longs tourments d'une servitude aux rigueurs accablantes.

Le 3 janvier, jour de son installation dans sa nouvelle demeure il ouvrit son fameux carnet de souvenirs au hasard et lut cet événement : Morand est nommé sous-chef.

A dix ans de distance, un flot de colère emporta ses joues et il bougonna entre ses dents : « C'est moi qui devais être nommé et c'est Morand qui passa... un crétin, un homme sans valeur, sans mérite, sans dignité... mais un flatteur... »

Et puis... il avait une femme aimable et qui faisait parfaitement la cuisine. Moi j'étais célibataire, je ne pouvais pas inviter mon chef de division à dîner... alors, je suis resté en carafe... »

Et pour secouer ces pensées pleines d'amertume, Baliveau écrivait à la suite de son journal :

3 janvier : « Je vais être heureux ; je n'aurai plus jamais l'occasion de m'en faire... »

Il restait de nombreuses pages blanches à son carnet.

Il était persuadé qu'elles seraient inutilisées et pourtant il s'aperçut bientôt qu'il avait des confidences à y inscrire :

4 janvier. — Je m'ennuie.

5 janvier. — J'ai pris une cuisinière : Octavie.

10 janvier. — Je ne suis plus le maître chez moi.

12 janvier. — Le vin de ma cave diminue dans des proportions effrayantes !

13 janvier. — Octavie a découché hier soir et je ne l'ai pas revue.

14 janvier. — J'ai pris une bonne, Marcelle.

15 janvier. — Marcelle est paresseuse et incapable de tenir une maison.

16 janvier. — Ma bonne m'a envoyé promener et s'est enfuie en me débitant des injures.

17 janvier. — J'ai pris un domestique, Jérôme.

18 janvier. Jérôme fume mes cigares, porte mes pantoufles, se sert de mes mouchoirs, de ma lotion pour les cheveux et de mes épingles de cravates...

19 janvier. — J'ai fait une observation à Jérôme... Il m'a répondu par un *upper cut* en plein visage qui m'a mis un œil au beurre noir et il m'a quitté sur le champ.

20 janvier. — J'ai pris une femme de ménage, elle se nomme Victoire.

21 janvier. — Victoire ignore les premiers principes de la cuisine, du lessivage du linge, du repassage, du raccommodage.

22 janvier. — Elle m'a demandé de l'augmentation que je lui ai accordée.

23 janvier. — Victoire m'a quitté parce qu'elle a trouvé une place plus avantageuse.

24 janvier. — J'ai pris une veuve qui a eu des malheurs et qui s'attachera peut-être à mon foyer. Elle a cinq enfants en bas âge.

25 janvier. — Ma veuve est délicate de santé. Elle ne peut pas se lever avant dix heures...

26 janvier. — Ma veuve m'a demandé de lui scier son bois, d'allumer son feu, d'éplucher ses légumes, d'aller lui chercher de l'eau, de balayer la maison...

27 janvier. — Ma veuve est triste et ne fait que pleurer. Je lui ai demandé ce qu'elle avait ; elle m'a répondu que je lui rappelais son mari et qu'elle ne pouvait pas rester à mon service.

28 janvier. — Je vais épouser ma veuve pour qu'elle n'ait plus l'idée de me quitter...

28 février. — Ah ! pourquoi ne me suis-je pas jeté à l'eau ? Ma veuve est jalouse, bavarde, médisante, bête, insupportable.

5 mars. — Je n'ai pas pu tenir plus longtemps ; j'ai quitté ma veuve et ses cinq enfants ; je leur ai abandonné ma maison et tout ce que je possédais là-bas...

10 mars. — Je ne puis m'habituer à la solitude...

20 mars. — Je me suis placé comme domestique dans une maison bourgeoise : on a des égards pour moi. La cuisinière me réserve les meilleurs morceaux ; les cigares de Monsieur sont bien choisis ; les vins fins de sa cave sont délicieux... Monsieur est de ma taille, je porte ses pyjamas et son smoking, ses épingles de cravate et ses cravates sont de bon goût et me vont fort bien...

25 mars. — J'ai demandé de l'augmentation, on me l'a accordée sans hésiter, j'aurais dû demander davantage... Je reviendrai à la charge. Je suis un homme heureux.

LA CLOCHE DU BEFFROI

Chanson.

I

*Sentinelle vigilante
Je contemple la cité,
Par delà les toits en pente
Mon regard va se porter
La nature est endormie
Je m'émeus rien qu'à la voir,
Je sens que c'est pour ma mie
Que je sonnerai ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

II

*A mon poste je demeure
Et je sais ma mie au bal,
Mais je dois sonner les heures
Dont chacune me fait mal.
Je la vois qui m'abandonne,
Je me sens au désespoir,
C'est pourquoi ma cloche sonne
Aussi tristement ce soir.*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

III

*Le passant pour mieux l'entendre
Ralentit un peu le pas,
Il est ému sans comprendre
La douleur dont je suis las.
Et ma mie aussi l'écoute
Cette voix qui fait souffrir,
Elle aura pitié sans doute,
Sans doute, elle va venir...*

*Sonne cloche, doucement
Dis-lui que je l'aime encor
Et par mon suprême effort
Sonne un long moment.*

André Marcel.

PETITES MISÈRES

SEPT heures et demie sonnent. L'invité fait de même et de gourmés maîtres d'hôtel l'introduisent dans les salons, après l'avoir préalablement débarrassé de sa pelisse, mais « sans l'annoncer », car cela ne se fait plus, au grand désespoir des maîtresses de maison myopes, ainsi que des convives timides qui, entrés inaperçus, ne savent comment faire remarquer leur présence et ne veulent cependant pas se livrer à des excentricités. L'invité présente enfin ses hommages à « qui de droit » « Qui de droit » n'écoute pas, car elle compte ses hôtes pour savoir si l'on est au complet et commente dans son for intérieur la toilette de sa meilleure amie, qui est vraiment d'un goût bizarre...

Mais le maître des céans entreprend mystérieusement, et en particulier, chacun des habits noirs « Vous donnerez le bras à... » (ici se place le nom d'une dame inconnue du monsieur).

Ce nom, mal articulé, échappe. Par bonheur